

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 MARS 2021

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps s'est réuni le 24 Mars 2021 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Délégation du Bureau **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Bureau.

Lycée Professionnel des 2 Caps **Motion contre la fermeture de plusieurs demi-sections**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a adopté, à l'unanimité, une motion afin d'exprimer son soutien à l'action des enseignants visant à s'opposer à la fermeture de nouvelles demi-sections à la prochaine rentrée scolaire. Une transmission sera assurée à Madame la Rectrice de l'Académie de Lille.

Prise de compétence « Création et gestion de Maisons de Services au Public »

Le Conseil Communautaire unanime a décidé de prendre la compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

A réception de la délibération, les conseils municipaux auront un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert proposé. En l'absence, la décision sera réputée favorable.

Transfert de la compétence « Mobilité »

Le Conseil Communautaire unanime a décidé :

- de solliciter auprès des communes membres de la Communauté de communes de La terre des 2 caps le transfert de la compétence « Mobilité » telle que définie à l'article L.1231-1-1 du code des transports ;
- de préciser qu'une absence de réponse des communes membres dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, impliquera une décision réputée favorable ;
- de ne pas demander à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre. La Communauté de Communes conservera

- cependant la capacité à se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L3111-5 du code des transports ;
- d'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de ce transfert.

Adoption du Pacte de Gouvernance

L'Assemblée communautaire, à l'unanimité, a adopté le Pacte de Gouvernance.

Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Communautaire, unanime, a pris acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes présenté par le Président.

Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand **Désignation du délégué de La Terre des 2 Caps**

Le Conseil, par 36 voix, a désigné Madame Patricia ADMONT représentante de La Terre des 2 Caps au Conseil d'Administration du Collège Jean-Rostand.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord **Pacte de préférence – Vente à la SCI MODESTINE**

Le Conseil Communautaire unanime a décidé d'harmoniser la durée du Pacte de préférence initialement conclu, à la seconde vente d'une parcelle supplémentaire à la SCI MODESTINE contiguë aux premières parcelles acquises, soit jusqu'au 5 juillet 2028.

Zone d'Activités du Déroit à Landrethun-le-Nord **Fixation des prix de vente des terrains et promesse unilatérale de vente**

L'Assemblée par 41 voix pour et 2 absentions (H.MARCE et MC. DIEUSAERT), décide de valider le tarif de commercialisation des parcelles localisées sur la Zone d'Activités du Déroit à Landrethun-le-Nord. L'étude de Maître DAUDRUY, Notaire à Marquise, sera mandatée pour établir les promesses unilatérales de vente, les actes subséquents ainsi que pour réaliser les opérations qui en découlent.

Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 **Appui intercommunal sur la demande de subvention de Saint-Inglevert**

Le Conseil Communautaire par 42 voix pour et 2 abstentions (F.BOUCLET et M.VASSEUR) décide d'appuyer la commune de Saint-Inglevert dans sa demande de subvention au Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire du PRADET pour la construction d'une nouvelle bibliothèque, bibliothèque du réseau intercommunal déployé par La terre des 2 caps.

Pays Boulonnais **Avenant à la convention ATMO**

L'Assemblée à l'unanimité a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Communauté de Communes de Desvres-Samer pour prolonger d'une année l'adhésion à ATMO Hauts-de-France, à l'échelle du Pays Boulonnais. La participation financière de La terre des 2 caps est de 2101 € pour l'année 2021.

Pays Boulonnais **Avenant à la convention pour l'ingénierie dédiée au programme LEADER**

Le Conseil Communautaire unanime, a autorisé le Président à signer l'avenant à la convention de co-financement de l'ingénierie LEADER pour prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2022.

POLITIQUE DURABLE ET ENVIRONNEMENTALE

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026

Le Conseil Communautaire unanime, a adopté le document recueillant les modalités de prise en compte des avis reçus. Il a également approuvé le PCAET 2021-2026 de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps, ainsi que son périmètre. En outre, le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette approbation.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Evolution de la tarification du service de l'Eau Potable sur la commune d'Hervelinghen

L'Assemblée unanime a approuvé la mise en œuvre de la tarification du service de l'Eau potable sur la commune d'Hervelinghen, comme suit :

- Une part fixe (payée chaque semestre) : 50,50 € HT
- Une part variable : 1,5403 € HT/m³

GEMAPI

Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers d'Ambleteuse dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI par La Terre des 2 Caps

Le Conseil Communautaire, unanime, a validé les dispositions contenues dans le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI par l'intercommunalité, et a autorisé le Président à le signer.

PATRIMOINE ET TOURISME

Soutien de la candidature du Fort Vauban d'Ambleteuse au patrimoine Mondial de l'UNESCO

L'Assemblée, à l'unanimité, apporte le soutien de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps à la candidature du Fort Vauban d'Ambleteuse au patrimoine mondial de l'UNESCO.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le Conseil Communautaire, unanime, a pris acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2021 présenté par le Président.

Régie Assainissement

Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord-de-France

L'assemblée, unanime, a autorisé le Président à souscrire une ligne de trésorerie, affectée au budget « Assainissement Régie » auprès du Crédit Agricole Nord-de-France.

RESSOURCES HUMAINES

Instauration du télétravail au sein de la Communauté de Communes

Adoption de la charte du télétravail, du formulaire de demande de l'agent et de la convention tripartite

L'assemblée unanime, a approuvé les modalités d'exercice du télétravail au sein de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps, ainsi que le formulaire de demande de l'agent et de la convention tripartite.

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire par 39 voix pour, une opposition (D.GALLET) et trois abstentions (E.PENEL, N.LOEUILLET, S.SAUVAGE), a redéfini le tableau des emplois permanents avec l'ensemble des postes occupés et des postes vacants.

QUESTIONS DIVERSES



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

Compte rendu affiché le 31 Mars 2021, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.